Consignes

Titre	Régime fédéral d'accession à la propriété
Type de publication	Consignes
Sujets	Fonds de revenu de retraite immobilisé
Régimes	Régime de retraite à prestations déterminées Régime de retraite à cotisations déterminées
Année	2008

Numéro

2008-007

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, les fonds détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé comportant des droits à pension transférés d'un régime de retraite de compétence fédérale font l'objet de restrictions et ne peuvent être retirés aux fins du régime fédéral d'accession à la propriété.

Publié dans Le Point sur les pensions, n^{O} 7, mai 1992